



CONSEIL MUNICIPAL

**Du 11 décembre 2020 à
20h30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU
Tel: 0296432518
Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente.
2. Rapport annuel eau potable.
3. Rapport annuel SPANC.
4. Devis éclairage terrain de football.
5. Devis éclairage boulodrome.
6. Financement des travaux dû au plan de relance.
7. Renouvellement convention ADS.
8. Approbation rapport d'activité de GPA en 2019.
9. Soutien au commerce local : prise en charge de l'adhésion au dispositif chèques cadeaux en partenariat avec GPA.
10. Prime COVID aux employés de la mairie.
11. Proposition d'adhésion au contrat d'assurance cyber risques du CDG22.
12. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via la plateforme Mégalis.
13. Migration du logiciel Mairistart vers JVS.
14. Formation et assistance du logiciel JVS par le CDG 22.
15. Paiement en ligne : projet TIPI.
16. Questions diverses.

Séance du vendredi 11 décembre 2020
Salle des Fêtes

Date de la convocation: 7 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 14

Etaient présents: Mme Stéphanie CARADEC BOCHER, M Didier GUILLOU, M Pascal LE DU, M Ludovic JOURDEN, M Christophe ROLLAND, M Alain HUET, M Gildas LABAT, Mme Aurélie GUILLOU QUEMENER, Mme Hélène MAUDET DE PENHOET, M Christian THOMAS, Mme Manon ROPERS, Mme Mathilde ROLLAND, Mme Marina EVEN, Mme Magalie LABARRE

Absente: Mme Ludivine HENRY.

Pouvoir donné à Mathilde ROLLAND.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance: Hélène MAUDET de PENHOET

Assistaient également à la séance :

Mr Jérémie PICHOT Secrétaire de Mairie intérimaire.

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

Rapport annuel eau potable

Madame le Maire expose le rapport d'eau annuel de 2019 du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et informe le conseil du contenu de celui-ci. Il était beaucoup question du prix et de la qualité du service public d'eau potable. Il faut savoir qu'aujourd'hui le rendement est de 80% soit une perte de 20% dû à la vétusté de certaines canalisations.

Monsieur Ludovic JOURDEN intervient et fait savoir à l'assemblée que les réseaux d'eaux potables doivent être renouvelés tous les 50 ans à raison de 10 kilomètres par an. Ainsi, 2 kilomètres de réseau l'ont été en 2019. De surcroît, les réservoirs d'eau potable seront réhabilités en 2020 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le rapport annuel de l'Eau du Jaudy.

Rapport annuel du SPANC

Madame le Maire présente pour information au Conseil Municipal le rapport 2019 du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif. Elle informe qu'au 1^{er} janvier 2020 un transfert du SPANC vers GPA a été effectué. Depuis 2018 il n'y a plus de subventions accordées pour les propriétaires voulant adapter leur assainissement aux normes actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du SPANC.

Devis éclairage du terrain de football

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal deux devis proposés par le SDE comme suit :



TREGONNEAU

Objet : Extension éclairage terrain de foot

DESCRIPTIF

- Ouverture de 280 ml de tranchée.
- Déroulage de câble sous fourreau.
- Fourniture et pose de 4 candélabres en acier galvanisé, hauteur 16m avec 2 projecteurs sur chaque support.
- Adaptation de la commande d'éclairage public (ajout de contacteur).
- Dépose des poteaux et projecteurs existants et déconnexion des câbles.
- Raccordement et réglage de nuit.

	Coût des travaux TTC	Participation Mairie
Projecteur lampe à décharge 2000W IM	56 300,00 €	32 841,00 €
Projecteur Led 1500 W	72 900,00 €	42 525,00 €

Niveau d'éclairage : entraînement.

Le plan de relance départemental du 6 juillet dernier fait bénéficier la commune d'une subvention de 18 225 €.

En étudiant les deux propositions, il apparaît que le reste à charge pour la commune sera donc de 14 616 € pour un éclairage classique ou de 24 300 € pour les 8 projecteurs à LED de 1500 W.

Madame le Maire fait état de l'avantage de pouvoir bénéficier de l'éclairage par LED et souhaite adopter une approche éco-responsable. La durée de vie de ce type de lampe est notamment supérieure à celle des autres technologies. L'agrément d'utilisation est aussi un argument important.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le choix de l'éclairage Led 1500W .

Devis éclairage du boulodrome :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du montant du devis qu'à soumis le SDE à la commune.



sde22

TREGONNEAU

Objet : Extension EP allée de boules

DESCRIPTIF

- o Ouverture de 100 ml de tranchée.
- o Déroulage de câble EP sous fourreau.
- o Fourniture et pose de 3 mâts en acier galvanisé peint, hauteur 8m.
- o Fourniture et pose de 3 lanternes 88 Led (semblables à celle du Bourg), 157 W.
- o Equipement d'un départ pour l'allumage manuel de l'éclairage. L'interrupteur sera positionné dans le local technique avec le tableau électrique.
- o Raccordement.

MONTANT : 14 800 Euros TTC

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'à ce montant de 148020 € TTC, la participation du SDE à hauteur de 8633€ est à déduire. Cette installation permettra aussi à éclairer l'ensemble du site le rendant plus sûr et agréable à utiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis proposé.

Financement des travaux suite au plan de relance :

En raison du plan de relance départemental et des opportunités que cela a engendré au niveau budgétaire, Madame le Maire exprime au Conseil Municipal le besoin d'effectuer les opérations financières pour réaliser les projets d'éclairage du boulo-drome et du terrain de football. Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer ces financements avec l'accord du Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire de mener à bien ces opérations financières avec l'accord du Trésorier Principal nécessaire à la réalisation des projets.

Renouvellement convention ADS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qu'est le service ADS. Il s'agit du service urbanisme de GPA à qui la commune délègue les dossiers dans ce secteur d'activité. Il n'y a aucun changement en termes de coût concernant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à renouveler la convention ADS.

Approbation du rapport d'activité 2019 de GPA :

Comme l'an passé, GPA a communiqué son rapport d'activité annuel auprès des communes membres de l'agglomération.

Madame le Maire met à disposition le rapport concerné auprès des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2019 de GPA.

Soutien au commerce local : prise en charge de l'adhésion au dispositif chèques cadeaux en partenariat avec GPA :

En raison du contexte sanitaire et économique actuel, Madame le Maire présente le dispositif chèques cadeaux proposé par l'association « Les vitrines de l'Armor et de l'Argoat » en partenariat avec GPA. Concernant Trégonneau, Madame le Maire propose de financer l'adhésion de l'institut de beauté « Reflet de Femmes » à hauteur de 20 €, qui correspond au coût d'adhésion.

Il s'agit donc de manifester l'importance et le soutien au commerce local. La réponse du commerce au dispositif n'est néanmoins pas encore connue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge à hauteur de 20 € en cas d'adhésion de l'institut de beauté « reflet de femmes » au dispositif chèques cadeaux.

Prime COVID aux employés de la mairie :

Madame le Maire propose de verser une prime COVID aux agents présents lors du premier confinement. Cette prime est exonérée de charges pour la commune et exonérée d'impôts pour les agents.

Concernant la commune de Trégonneau, il s'agit de Yvette GAYDU, Céline LEGRAND et Ludovic GUILLOU.

Cette prime vient reconnaître leur engagement et leur implication face à une situation inédite de crise.

Madame le Maire précise à tous les Conseillers présents que ce choix à l'ordre du jour a été évoqué lors d'une réunion entre elle et les adjoints de la commune.

Elle propose le versement de 80 € pour chacun des agents.

Aurélie QUEMENER GUILLOU intervient et interpelle le Conseil

Municipal sur le fait que le montant de 80 € paraît quelque peu modeste par rapport aux efforts demandés et à la présence continue de ces trois agents durant cette période inédite.

Madame le Maire entend la requête de madame Aurélie QUEMENER GUILLOU et propose de verser une prime de 100 € à chacun des agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de 100€ de prime COVID aux employés communaux concernés.

Proposition d'adhésion au contrat d'assurance cyber risques du CDG22 :

Le CDG propose un groupement de commande pour un contrat d'assurance cyber-risques. C'est une assurance qui paraît aujourd'hui indispensable. En effet, la commune a subi une tentative de piratage de sa boîte mail en septembre dernier, heureusement maîtrisé à temps.

Les conditions contractuelles et tarifaires sont avantageuses du fait de cette mutualisation. C'est une participation sans obligation de contractualisation si l'offre ne nous semble pas avantageuse ou si la commune n'est plus intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter d'étudier la proposition d'adhésion au contrat d'assurance cyber du CDG22.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de Légalité via la plateforme Mégalis :

Actuellement, les délibérations prises à la suite des conseils municipaux, sont envoyés par courrier à la Préfecture. Cela engendre un coût d'acheminement et un délai nécessaire de traitement.

Depuis peu, les communes sont incitées à privilégier la dématérialisation de leurs actes administratifs soumis au contrôle de Légalité.

Madame le Maire propose de signer une convention entre la Préfecture et la commune, pour une application effective au 1er janvier en cas d'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention mettant en place la dématérialisation des actes administratifs.

Migration du logiciel mairistart vers JVS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune utilise depuis quelques années un logiciel de gestion administrative et comptable appelé « Mairistart ».

Cette société a été rachetée l'an passé par une de ses concurrentes JVS.

Madame le Maire explique qu'il a été proposé à toutes les communes possédant « mairistart » de migrer vers JVS. Il s'agit d'un logiciel plus performant et évolutif.

De plus, Elle informe que certaines fonctions indispensables ne seront plus accessibles sur Mairistart dès janvier 2021.

Ce logiciel devenant obsolète, Madame le Maire propose d'acquiescer la migration vers JVS « horizon cloud ».

La migration a pu être négocié par le secrétaire de mairie pour un montant de 1075 € HT soit 1290 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la migration vers le logiciel JVS pour un montant de 1290 €.

Formation et assistance du logiciel JVS par le Centre de Gestion :

En parallèle de l'acquisition de JVS « horizon cloud », Madame le maire fait part au Conseil Municipal que le centre de gestion propose une formation au personnel concerné ainsi qu'une assistance téléphonique et une prise en main à distance.

Madame le maire informe que les contributions annuelles s'élèvent à 566 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des contributions annuelles concernant la formation et l'assistance au logiciel JVS.

Paiement en ligne : Projet TIPI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'adhésion que la commune a reçu de la part de la Direction Générale des Finances, à savoir la possibilité de régler en ligne les titres comme la cantine, la garderie, la location de la salle des fêtes.

Il s'agit d'une convention entre la commune et la DGFIP. Il s'agit donc de titres payables sur internet. C'est un moyen de paiement simple rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi(Titres Payables par Internet), mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines

factures. Son utilisation doit rester facultative pour les usagers et en aucun cas conduire à supprimer les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la Convention permettant l'adhésion au projet TIPI.

Questions diverses :

Madame Aurélie QUEMENER GUILLOU informe le Conseil Municipal de l'établissement d'un registre des personnes vulnérables qui sera proposé aux administrés. Il s'agira de remplir un formulaire disponible en mairie et qui restera confidentiel et facultatif.

Madame Magali LABARRE a été conviée à une réunion d'AXEO jeudi 10 décembre 2020. Elle présente au Conseil Municipal les nouveautés auxquels les habitants de la commune peuvent prétendre, à savoir la mise en place d'un transport à la demande : Les habitants de Trégonneau pourront se rendre à Guingamp mais également à Bégard. Des flyers seront disponibles en Mairie.

Les réservations peuvent se faire par téléphone au 02 96 68 00 08.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sollicite notre commune afin de nommer un titulaire et un délégué pour cette commission. Pascal LE DU et Didier GUILLOU ont répondu favorablement à cette proposition. Des rencontres seront prévues entre février et juin 2021 pour des inventaires (comme par exemple, le patrimoine).

29 colis gourmands, confectionnés par le commerce local le p'tit Mammouth d'une valeur de 30 à 40 € seront distribués aux personnes de 80 ans et plus avant la période des fêtes.

Aurélie QUEMENER GUILLOU informe le Conseil Municipal de l'initiative du personnel de garderie qui a sollicité les enfants pour confectionner une carte de vœux aux bénéficiaires des anciens de la commune.

En raison du contexte sanitaire actuelle, Madame le Maire confirme, qu'en l'état actuel des choses, la cérémonie des vœux ne pourra pas se tenir comme à l'accoutumée.

De plus, et pour les mêmes raisons, le recensement prévu l'an prochain est reporté à 2022.

Madame le Maire informe que la commune pourrait bénéficier d'un plan de relance « rénovation énergétique » à condition de clôturer le dossier avant le 31 décembre 2020 : la proposition d'une climatisation réversible pour la cantine va être proposée au dossier.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Madame le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 22h20